

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Réunion du 18/12/2024

Salle du conseil à Cenon sur Vienne

AR Prefecture

CLECT 18/12/2024

086-218600096-20250212-DL_5_2025-DE
Reçu le 13/02/2025

Avant-propos

La commission se réunit aujourd'hui pour procéder :

- ✓ à une réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE Des Chaumettes
- ✓ au solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtelleraut
- ✓ rappel sur le vote du rapport de la CLECT
- ✓ AC prévisionnelle 2025

AR Prefecture
CLECT 18/12/2024

086-218600096-20250212-DL_5_2025-DE
Reçu le 13/02/2025

I Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay

La compétence de la ZAE de la commune de La Roche-Posay a été transférée à la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse le 16 novembre 2006.

La commune avait engagé des travaux d'aménagement pour l'extension de la ZAE au cours de l'année 2006 précédant la date du transfert de la compétence. Ces travaux ont été financés par un emprunt en avril 2007, d'un montant de 800 000 €, pour une durée totale de 15 ans (prenant fin en 2022), pour une annuité de 73 114,85 €.

Par délibération du 28 février 2008, la communauté de communes a approuvé la création d'un budget annexe pour les ZAE des Vals de Gartempe et Creuse et du transfert du prêt de la commune de 800 000 €. Celui-ci a fait l'objet d'une convention qui prévoit notamment la prise en charge annuel pour 23 860 € d'une partie du capital. Le prélèvement net sur l'attribution de compensation de la commune de La Roche-Posay s'est élevé à 49 254,85 € (73 114,85-23 860).

Grand Châtelleraut n'ayant plus à sa charge le montant de l'annuité, il est proposé à la commission de réévaluer l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune de La Roche-Posay à hauteur de 49 254.85€

La commune de La Roche-Posay assure l'entretien de la bâche à eau et du poteau incendie de la ZAE, pour 352 € par an.

Attribution de compensation de la Roche-Posay	Fonctionnement	Investissement
Solde au 31/12/2024 :	595 042,00 €	-39 376,00 €

Attribution de compensation prévisionnel de la Roche-Posay	Fonctionnement	Investissement
Solde au 31/12/2025 :	644 649,00 €	-39 376,00 €

La commission vote : la majorité est favorable, on compte une abstention.

II Solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtellerault

Grand Châtellerault, à partir du 25 septembre 2024, s'est dotée de la compétence PLUI. Dés-lors, elle prendra en charge tous les frais, sans impact sur l'attribution de compensation des communes, sauf pour les études en vigueur dont les soldes étaient inconnus au 25 septembre 2024.

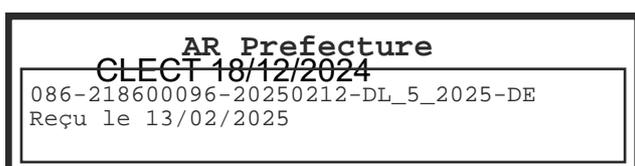
Pour les communes qui ont déclenché des études de PLU avant le 25 septembre 2024, toutes les factures émises postérieurement, devront être réglées uniquement par Grand Châtellerault, au regard du transfert de compétence. Pour autant, ces factures restent totalement à la charge de ces communes.

Grand Châtellerault devra donc être remboursée par ces communes. Pour faciliter ce suivi, il est proposé à la commission un droit de tirage unique de Grand Châtellerault sur l'attribution de compensation des communes concernées, sur le fondement de tous documents comptables qu'elles auront préalablement visés.

L'attribution de compensation reviendra à son niveau initial sur l'exercice suivant, lorsque toutes les factures auront été soldées par les communes concernées. A noter que ces communes doivent confirmer à Grand Châtellerault, dans les plus brefs délais, à quelle section budgétaire leur étude est affectée, afin de mesurer l'éventuel impact de la TVA.

ÉTUDES PLU AVANT ET APRÈS LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE PAR L'AGGLOMÉRATION						
Communes	Procédures en cours	Bureau d'étude	Avant 25/09/24 (commune)	Après 25/09/24 – 31/12/24 (CAGC)	Total Marché	Solde
Thuré	Révision en cours	SCALE (benjamin.norrito@agence-scale.com) AMO avec AT86	23 500,00 €	1 800,00 €	33 300,00 €	9 800,00 €
Pleumartin	Révision en cours	AUDDICE (Mme GROLLIER valerie.grollier@auddice.com)	26 477,50 €	1 675,00 €	39 985,00 €	13 507,50 €
Lenclôtre	Révision en cours	AUDDICE (M. ROBIN Alexis alexis.robin@auddice.com)	21 622,50 €	0	37 745,00€ (révision générale) 5 785,00 € (PDA)	21 907,50 €
Scorbé-Clairvaux	Révision en cours	AUDDICE (M. ROBIN Alexis alexis.robin@auddice.com)	26 785,00 €	0	38 380,00€ (révision générale) 12 400,00€ (PDA)	23 995,00 €
Oyré	Révision en cours	SCALE (benjamin.norrito@agence-scale.com)	21 615,81 €	2 770,46 €	30 360,00 €	8 744,19 €
Archigny	Révision en cours	AUDDICE (Mme GROLLIER valerie.grollier@auddice.com)	31 165,00 €	0	38 902,50 €	7 737,50 €
Colombiers	Révision en cours	SCALE (benjamin.norrito@agence-scale.com) AMO avec AT86	0	7 500,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Naintré	Révision allégée en cours	UA64 – GEREÀ	7 229,70 €		9 456,00 €	2 226,30 €
Usseau	Déclaration de projet	AMO AT86/SCALE	9 408,00 €		10 848,00 €	1 440,00 €

La commission vote à l'unanimité.



III Rappel sur les modalités de vote des rapports de la CLECT

L'article 1609 nonies C du CGI alinéa IV prévoit que le rapport de la CLECT doit être transmis aux communes dans les 9 mois qui suivent le transfert de la compétence.

L'article 1609 nonies C du CGI alinéa IV prévoit que les délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois suivants la transmission du rapport.

Conformément au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, il doit être adopté ou rejeté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux, sans veto de la commune la plus peuplée.

IV Évolution prévisionnelle de l'attribution de compensation pour 2025

A titre informatif, l'évolution de l'attribution de compensation en détail vous est proposée ci-après pour 2025, sous réserve du montant des études du PLU.

La Présidente de la CLECT

Odile Landreau



CLECT 18/12/2024
AR Préfecture

5 / 7

086-218600096-20250212-DL_5_2025-DE
Reçu le 13/02/2025

Communes	AC 2024	AC versée à l'investissement 2024	AC versée au fonctionnement 2024	Solde des études en cours de PLU (impact sur un an)	ZAE La Roche-Posay	Nouvelle participation des communes en investissement 2025	Nouvelle participation des communes en fonctionnement 2025	AC versée à l'investissement 2025	AC versée au fonctionnement 2025
Angles-sur-l'Anglin	21 787,00 €	-1 436,00 €	23 223,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 436,00 €	23 223,00 €
Antran	254 096,00 €	32 983,00 €	221 113,00 €			0,00 €	0,00 €	32 983,00 €	221 113,00 €
Archigny	-1 402,40 €	-2 512,40 €	1 110,00 €	-7 737,50 €		0,00 €	-7 737,50 €	-2 512,40 €	-6 627,50 €
Availles-en-Châtellerault	216 186,00 €	-9 473,00 €	225 659,00 €			0,00 €	0,00 €	-9 473,00 €	225 659,00 €
Bellefonds	28 015,00 €	-1 171,00 €	29 186,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 171,00 €	29 186,00 €
Bonneuil-Matours	206 431,00 €	-11 661,00 €	218 092,00 €			0,00 €	0,00 €	-11 661,00 €	218 092,00 €
Buxeuil	241 931,00 €	27 463,00 €	214 468,00 €			0,00 €	0,00 €	27 463,00 €	214 468,00 €
Cenon-sur-Vienne	822 953,40 €	-5 780,60 €	828 734,00 €			0,00 €	0,00 €	-5 780,60 €	828 734,00 €
Cernay	45 321,00 €	18 168,00 €	27 153,00 €			0,00 €	0,00 €	18 168,00 €	27 153,00 €
Châtellerault	4 777 224,00 €	-391 039,00 €	5 168 263,00 €			0,00 €	0,00 €	-391 039,00 €	5 168 263,00 €
Chenevelles	10 139,00 €	-1 197,00 €	11 336,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 197,00 €	11 336,00 €
Colombiers	17 486,00 €	-3 263,00 €	20 749,00 €	-30 000,00 €		0,00 €	-30 000,00 €	-3 263,00 €	-9 251,00 €
Coussay-les-Bois	37 858,00 €	-2 877,00 €	40 735,00 €			0,00 €	0,00 €	-2 877,00 €	40 735,00 €
Dangé-Saint-Romain	982 026,00 €	111 301,00 €	870 725,00 €			0,00 €	0,00 €	111 301,00 €	870 725,00 €
Doussay	72 498,00 €	42 058,00 €	30 440,00 €			0,00 €	0,00 €	42 058,00 €	30 440,00 €
Ingrandes	2 501 248,00 €	75 329,00 €	2 425 919,00 €			0,00 €	0,00 €	75 329,00 €	2 425 919,00 €
La Roche-Posay	555 666,00 €	-39 376,00 €	595 042,00 €		49 607,00 €	0,00 €	49 607,00 €	-39 376,00 €	644 649,00 €
Leigné-les-Bois	25 734,00 €	-1 398,00 €	27 132,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 398,00 €	27 132,00 €
Leigné-sur-Usseau	39 721,00 €	26 036,00 €	13 685,00 €			0,00 €	0,00 €	26 036,00 €	13 685,00 €
Lençloître	628 691,00 €	59 916,00 €	568 775,00 €	-21 907,50 €		0,00 €	-21 907,50 €	59 916,00 €	546 867,50 €
Les Ormes	241 457,00 €	49 844,00 €	191 613,00 €			0,00 €	0,00 €	49 844,00 €	191 613,00 €
Lésigny	8 813,00 €	-1 517,00 €	10 330,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 517,00 €	10 330,00 €
Leugny	100 684,00 €	27 142,00 €	73 542,00 €			0,00 €	0,00 €	27 142,00 €	73 542,00 €
Mairé	3 720,00 €	-417,00 €	4 137,00 €			0,00 €	0,00 €	-417,00 €	4 137,00 €
Mondion	27 829,00 €	20 956,00 €	6 873,00 €			0,00 €	0,00 €	20 956,00 €	6 873,00 €
Monthoiron	15 573,00 €	-3 140,00 €	18 713,00 €			0,00 €	0,00 €	-3 140,00 €	18 713,00 €
Naintré	904 668,00 €	-14 466,00 €	919 134,00 €	-2 226,30 €		0,00 €	-2 226,30 €	-14 466,00 €	916 907,70 €
Orches	47 827,00 €	35 082,00 €	12 745,00 €			0,00 €	0,00 €	35 082,00 €	12 745,00 €
Ouzilly	83 607,00 €	33 875,00 €	49 732,00 €			0,00 €	0,00 €	33 875,00 €	49 732,00 €
Oyré	159 143,00 €	48 539,00 €	110 604,00 €	-8 744,19 €		0,00 €	-8 744,19 €	48 539,00 €	101 859,81 €
Pleumartin	206 208,00 €	-4 527,00 €	210 735,00 €	-13 507,50 €		0,00 €	-13 507,50 €	-4 527,00 €	197 227,50 €
Port-de-Piles	69 238,00 €	11 171,00 €	58 067,00 €			0,00 €	0,00 €	11 171,00 €	58 067,00 €
Saint-Christophe	37 710,00 €	25 058,00 €	12 652,00 €			0,00 €	0,00 €	25 058,00 €	12 652,00 €
Saint-Genest-d'Ambière	266 590,00 €	62 563,00 €	204 027,00 €			0,00 €	0,00 €	62 563,00 €	204 027,00 €
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	221 156,00 €	83 359,00 €	137 797,00 €			0,00 €	0,00 €	83 359,00 €	137 797,00 €
Saint-Rémy-sur-Creuse	73 126,00 €	27 025,00 €	46 101,00 €			0,00 €	0,00 €	27 025,00 €	46 101,00 €
Savigny-sous-Faye	46 610,00 €	30 062,00 €	16 548,00 €			0,00 €	0,00 €	30 062,00 €	16 548,00 €
Scorbé-Clairvaux	272 857,00 €	66 614,00 €	206 243,00 €	-23 995,00 €		0,00 €	-23 995,00 €	66 614,00 €	182 248,00 €
Senillé-Saint-Sauveur	270 496,00 €	-4 858,00 €	275 354,00 €			0,00 €	0,00 €	-4 858,00 €	275 354,00 €
Sérigny	59 107,00 €	39 094,00 €	20 013,00 €			0,00 €	0,00 €	39 094,00 €	20 013,00 €
Sossais	59 600,00 €	28 187,00 €	31 413,00 €			0,00 €	0,00 €	28 187,00 €	31 413,00 €
Thuré	45 034,00 €	-6 815,00 €	51 849,00 €	-9 800,00 €		0,00 €	-9 800,00 €	-6 815,00 €	42 049,00 €
Usseau	88 521,00 €	41 689,00 €	46 832,00 €	-1 440,00 €		0,00 €	-1 440,00 €	41 689,00 €	45 392,00 €
Vaux-sur-Vienne	53 120,00 €	17 065,00 €	36 055,00 €			0,00 €	0,00 €	17 065,00 €	36 055,00 €
Vellèches	101 207,00 €	32 455,00 €	68 752,00 €			0,00 €	0,00 €	32 455,00 €	68 752,00 €
Vicq-sur-Gartempe	2 306,00 €	-1 910,00 €	4 216,00 €			0,00 €	0,00 €	-1 910,00 €	4 216,00 €
Vouneuil-sur-Vienne	45 833,00 €	12 016,00 €	33 817,00 €			0,00 €	0,00 €	12 016,00 €	33 817,00 €
	14 995 649,00 €	576 216,00 €	14 419 433,00 €	-119 357,99 €	49 607,00 €	0,00 €	-69 750,99 €	576 216,00 €	14 349 682,01 €

AR Prefecture
CLECT 18/12/2024

086-218600096-20250212-DL_5_2025-DE
Reçu le 13/02/2025

Table des matières

Avant-propos.....	2
I Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay.....	3
II Solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtellerault.....	4
III Rappel sur les modalités de vote des rapports de la CLECT.....	5
IV Évolution prévisionnelle de l'attribution de compensation pour 2025.....	5

AR Prefecture
CLECT 18/12/2024

086-218600096-20250212-DL_5_2025-DE
Reçu le 13/02/2025